

Le vol d'identité

Le vol d'identité est une fraude visant à collecter et à utiliser de manière illégale des informations vous concernant. Le plus souvent, les informations visées sont vos identifiants. Ils permettent en effet d'accéder à votre courrier électronique et d'utiliser votre boîte mail pour envoyer des spams en usurpant votre identité.

Les moyens utilisés par les voleurs

Les techniques les plus utilisées sont l'hameçonnage et les enregistreurs de touches. Elle sont décrites par la suite.

L'hameçonnage

L'hameçonnage (ou **phishing**, et parfois **filoutage**), est une technique utilisée par des fraudeurs pour obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité. La technique consiste à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance — banque, administration, etc. — afin de lui soutirer des renseignements personnels : mot de passe, numéro de carte de crédit, date de naissance, etc. (source: wikipedia). A l'Université, cela se traduit par des courriers électroniques vous invitant à envoyer votre nom d'utilisateur votre mot de passe sous peine de perdre l'accès à votre boîte mail, chose que l'université n'aura jamais besoin de faire. **En effet, la validité des comptes de l'Université est basée sur la base de données de la Division du Personnel. Il ne vous sera jamais demandé de prouver que vous utilisez bien votre messagerie.**



Les enregistreurs de touches

Un **enregistreur de touches** ou **Key Logger** est un programme malicieux, installé à l'insu de l'utilisateur par un virus ou une personne malintentionnée et enregistrant toute saisie effectuée sur son poste de travail. Les données ainsi capturées sont consolidées localement puis envoyées automatiquement à des pirates, et ce, en toute transparence pour l'utilisateur lésé.

Comment éviter le vol d'identité

- **Ne communiquez jamais vos identifiants**: L'Université ne vous demandera jamais vos identifiants. Quelle que soit la raison évoquée, vous devez faire preuve de prudence dès qu'il est mention de vos identifiants. Vous devez systématiquement refuser de les communiquer à quiconque, qu'il s'agisse de votre informaticien, d'un collègue ou d'un supérieur hiérarchique.
- **Vérifiez où vous saisissez vos identifiants**: Si vous êtes invité à saisir vos identifiants sur un site de l'Université, vérifiez qu'il s'agit bien d'un service officiel. L'adresse doit impérativement être de la forme **https:quelquechose.univ-nantes.fr** et votre navigateur doit

vous indiquer que la connexion est sécurisée. Par exemple:



Votre navigateur ne doit à aucun moment vous alerter sur la validité d'un certificat SSL au cours de la connexion à l'un des web services de l'Université. Tous nos certificats sont émis par une Autorité de Certification reconnue des principaux navigateurs du marché. **Une alerte sur leur validité pourrait être le signe d'une tentative d'attaque.**

• **Faites preuve de bon sens:**

- Vérifiez l'adresse d'expédition des messages vous invitant à cliquer à entrer vos identifiants sur un site internet
- Vérifiez l'adresse de réponse du message auquel vous répondez. S'il ne s'agit pas d'adresses universitaires, ignorez le message.
- Ne cliquez pas sur les liens vous invitant à entrer votre mot de passe si l'adresse du lien n'est pas une adresse universitaire.
- Le site sur lequel vous vous apprêtez à saisir vos identifiants semble-t-il affilié à l'université? Celle-ci est-elle mentionnée? le logo est-il visible?

- **Utilisez le clavier virtuel:** certains services internet de l'Université proposent un clavier virtuel vous permettant de saisir votre mot de passe à la souris et déjouant ainsi les enregistreurs de touches. Si vous êtes dans un cybercafé, chez des amis, ou encore si vous utilisez un PC auquel vous ne faites pas confiance, utilisez le clavier virtuel.



- **En cas de doute, contactez la DSIN:** Si vous rencontrez un site ou un courrier électronique suspect, si vous recevez un courrier papier ou un coup de téléphone qui vous semble douteux, contactez la DSIN à l'adresse irts(at)univ-nantes.fr
- **N'utilisez jamais deux fois le même mot de passe:** Vos mots de passe doivent être uniques. Ne réutilisez jamais votre mot de passe Université sur des sites internet tiers et réciproquement ne réemployez pas à l'Université un mot de passe que vous utilisez par ailleurs. Si vous utilisez le même mot de passe partout, un pirate aura accès à tous les sites que vous utilisez, y compris à votre banque, à vos mails personnels, aux sites commerciaux que vous avez utilisés, etc.

* **Respectez la politique des mots de passe de l'Université**

Conséquences du vol d'identifiant

Pour la victime

En général, la première chose que fera le voleur c'est utiliser les identifiants de sa victime pour se connecter à son compte via le webmail:

- il pourra y lire la correspondance de la victime pour en récupérer de nouvelles informations: coordonnées bancaires, autres identifiants, etc
- il utilisera les données personnelles de la victime pour s'enrichir au maximum, soit en revendant ces informations (liste des contacts, coordonnées bancaires, données concernant le travail de recherche de la victime, ...), soit en les exploitant lui-même. Il se connectera aux sites commerciaux que la victime a l'habitude d'utiliser, utilisera son compte pour commander des objets de valeur, etc.
- le compte sera utilisé pour envoyer des millions de spams.

Pour l'Université

Contrairement à ce que certains pourraient penser, le vol d'identifiant concerne tout le monde. Si une personne se fait voler ses identifiants, non seulement la personne est victime mais toute l'université en sera victime aussi:

- le voleur pourra spammer en utilisant les serveurs de l'université, entraînant la catégorisation de l'établissement comme spammeur. Les courriers électroniques envoyés de l'université, considérés comme spams potentiels, seront alors refusés par le reste du monde.
- le voleur pourra accéder aux données de la victime ainsi qu'à tous ses partages. Les données de son laboratoire seront alors compromises.
- si vous avez échangé des données confidentielles avec la victime, celles-ci pourront alors être utilisées contre vous.

Aller plus loin

L'ANSSI (L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) rappelle dans cette note les [règles élémentaires de sécurité pour la réception des courriels](#)

From:
<https://wiki.univ-nantes.fr/> - Wiki

Permanent link:
https://wiki.univ-nantes.fr/doku.php?id=personnels:securite:vol_d_identite&rev=1538139497

Last update: **2018/09/28 14:58**

